

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : 1ère manche du Championnat BFC - Sens Trophy 1

LIEU DE L'ÉPREUVE : SOUCY

DATE DE L'ÉPREUVE : 18 et 19 Mars 2023

ÉNONCÉ :

• Chauffe moteur : (Article 54 de l'annexe sportive FFSA 2023)

- Rappel : Il est interdit de démarrer ou de chauffer un moteur dans l'enceinte du circuit. Le démarrage peut être toléré en parc assistance départ après autorisation du Délégué Technique.

- Avant les Essais Qualificatifs si un Juge de Fait constate un démarrage ou une chauffe moteur d'un kart dans l'enceinte du circuit, les 3 meilleurs temps de la séance d'essais qualificatifs de ce kart seront annulés.

- Après les Essais Qualificatifs si un Juge de Fait constate un démarrage ou une chauffe moteur d'un kart dans l'enceinte du circuit, une pénalité de 3 secondes sera appliquée dans la manche suivante (manche qualificative, super-manche, pré-finale, finale) pour le kart concerné.

Ce communiqué sera appliqué dans toute sa rigueur.

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

NOM : _____ PRÉNOM : _____ N° LICENCE : _____

DATE : _____ À (HEURE/MINUTES) : _____ SIGNATURE